

era chargé de toutes les affaires de la société.

Art. VII.—Le bureau de direction s'assemblera au moins une fois par mois.

Art. VIII.—Le *quorum* du bureau de direction sera de sept membres.

Art. IX.—Tout membre a droit de voter à l'élection des officiers et des autres membres du bureau de direction, pourvu qu'il ait payé sa contribution annuelle.

Art. X.—Les élections se feront au scrutin, le quinze septembre de chaque année.

Art. XI.—A l'assemblée générale qui devra avoir lieu le quinze septembre de chaque année, le bureau de direction sera tenu de soumettre un rapport détaillé de toutes les transactions de l'année écoulée.

Art. XII.—Le bureau de direction pourra faire tels règlements qu'il lui seront convenables pour son fonctionnement particulier, mais aucun des douze articles de la présente organisation ne pourra être changé, modifié ou retranché sans le consentement de la société réunie en assemblée générale et convoquée huit jours à l'avance.

Officiers élus pour l'année courante :

Président honoraire,—M. l'abbé A. Racine.

Président,—M. P. J. Jolicœur.

Vice-présidents,—MM. Ph. Wells et F. E. Hamel.

Trésorier,—M. T. H. Hardy.

Secrétaire correspondant,—M. Ernest Gagnon.

Secrétaire-archiviste,—M. Cy. Tessier.

Membres du bureau de Direction.—MM. les président-honoraire, président, vice-présidents, trésorier et secrétaires de la société ; MM. J. C. Taché, Pierre Garneau, Pantaléon Pellerin, J. B. C. Hébert, N. D. Légaré et le Dr. Wherry, de la Haute-Ville ; MM. J. Bte. Alain, le Dr. Belleau, L. D. Vézina, Eugène Taché, Victor Bélanger, le Dr. Tascheranu et Philippe Huot, du faubourg Saint-Jean ; MM. Edmond Paradis, le Dr. Lemieux, J. B. Delage, Jacq. Auger et Arthur Dion, de Saint-Roch ; et MM. Edouard Gagnon et Th. Ledroit, de la Basse-Ville.

Nous reproduisons du *Canadien*, au sujet de cette nouvelle société, les réflexions suivantes :

".....

"Quelques faibles que puissent être les moyens pécuniaires, on ne saurait encore calculer tout le bien que peut faire chacune de ces sociétés de colonisation en particulier.

"Pour en donner une idée à nos lecteurs, nous leur rappelons qu'il y a déjà bien des années une semblable association se tenait à Québec, sous la présidence de Monseigneur l'Archevêque actuel. Le montant de toutes les souscriptions collectées lors par le trésorier, M. Evanturel, ne s'éleva qu'à la somme de quatre cents piastres. C'est avec cette modique somme que fut cependant fondée la colonisation de toute cette partie du pays qui environne le lac Aylmer, et qui n'était alors qu'une vaste forêt. De plus, l'exemple de ces quelques courageux pionniers qui laissèrent alors Québec, à l'aide de cette faible souscription, fit grande sensation dans le temps, et un grand nombre d'autres industriels, possédant une petite fortune, laissèrent aussi leurs ateliers pour aller prendre des terres nouvelles. Ils bénissent aujourd'hui les hommes qui leur inspirèrent l'idée d'entreprendre de se faire cultivateurs. Ce que fit alors cette société de colonisation avec aussi peu de moyens, celle qui vient de se

former, sous des auspices aussi favorables, peut le faire encore, et peu en faire davantage.

"Les amis de la colonisation ont grandement besoin de renouveler leurs efforts, surtout durant le cours de cette année,—aujourd'hui que les malheureux événements de la politique sont venus arrêter tout à coup la marche triomphante de la colonisation.

"Il y a de bonnes terres presque partout, et nous n'avons aucun doute que cette nouvelle société se donnera bien garde d'engager légèrement les colons à aller se fixer sur des terres qui ne seraient pas bien avantageuses : ce qui, malheureusement, a déjà eu lieu en plusieurs circonstances très-regrettables et qui ont été une cause de découragement pour les colons.

"Les Messieurs qui se sont mis à la tête du mouvement actuel nous sont une garantie plus que suffisante que cette société n'est pas une association sur le papier, mais réellement une association d'hommes sérieux et patriotiques qui prouveront par des faits ce qu'ils peuvent faire de bien pour leur pays."

Exhibition du Comté de Kamouraska.

L'Exhibition du Comté de Kamouraska, aura lieu le 10 de Septembre prochain, à St. Louis.

Ci-suit le règlement de ce concours :

1.—Les concurrents aux prix offerts pour les récoltes de légumes devront en donner avis au Secrétaire, au moins 8 jours avant l'exposition, par lettre payée ou autrement.

2.—Personne ne pourra concourir s'il n'a payé sa souscription. L'entrée sera de DEUX PIASTRES ET DEMI pour tous les objets offerts au concours.

3.—Les souscriptions pour l'année prochaine seront retenues sur les prix à distribuer.

4.—Les directeurs se réservent le droit de ne pas accorder de prix, pour des animaux qui n'en seront pas trouvés dignes, quoique sans compétiteurs.

5.—Les personnes qui voudront exhiber, devront faire entrer leurs noms dans les livres du Secrétaire, avant 9 heures du matin, le jour de l'Exposition.

6.—Pour avoir droit de concourir la terre n'aura pas dû être semée en légumes l'année précédente.

7.—Seront exclus du concours tous les objets qui ont eu déjà un premier prix dans une exposition du Comté.

Tous ceux qui voudront avoir des détails sur les prix qui y seront décernés, pourront s'adresser aux Directeurs, ou au Secrétaire, M. Isaïe Dessaint.

Entrée des élèves de l'École d'Agriculture de Ste. Anne de la Pocatière.

La rentrée des élèves de l'École d'Agriculture de Ste. Anne aura lieu le trois septembre prochain.

Nous profitons de cette circonstance pour faire un nouvel appel à l'intelligence et à l'esprit de sacrifice de nos concitoyens, en faveur de cette institution. Que tous les amis de l'agriculture améliorée se donnent la main, réunissent leurs efforts pour favoriser un établissement qui a déjà fait ses preuves, et qui offre toutes les garanties d'un véritable succès, aux élèves qui apportent de la bonne volonté, du travail, une intelligence ordinaire.

Que toutes les paroisses, à l'exemple de Ste. Famille, de l'Isle